

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2022 à 20h**

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9

Absents : 2

Procuration : 1

Date de convocation : 16 mai 2022

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

Etaient absents : Valérie LAUROT, Michel DONDA (procuration à Julie HENRY)

Secrétaire de séance : Marc CLERIN

.....

1. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 8-04-2022

Le compte-rendu de la réunion du 8 avril 2022 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des 10 votants après une correction : le budget primitif de la Chaufferie Bois n'a pas été adopté à l'unanimité des 8 membres présents mais par 7 voix pour et une abstention

2. Non exercice du droit de préemption – parcelle M 1088

Madame le Maire présente la déclaration d'aliéner de la parcelle M 1088 (vente D. Bérail à J.L Mermoz).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 10 votants :

DECIDE de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur cette parcelle.

3. Attribution de subventions aux associations

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, au vu des bilans et projets des associations, décide

- le versement d'une subvention de 200.00 € à **l'association Amicale des Pêcheurs de l'Arc des cantons de La Chambre et Aiguebelle** - 10 voix pour (unanimité)
- le versement d'une subvention de 200.00 € à **l'association Villarins et amis des Villards** - 9 votants, 8 voix pour et une abstention, Jean-Luc Pluyaud ne prenant pas part au vote

- Ayant pris connaissance du projet de l'association Epicerie et Compagnie d'organiser cet été une résidence et des ateliers artistiques en juillet et en août autour du spectacle « la vie va, l'œuf dure », ayant pris connaissance du budget prévisionnel qui serait consacré à cette action culturelle, ayant noté qu'un atelier se déroulerait à Saint-Alban-des-Villards, le versement à **l'association Epicerie et Compagnie** d'une subvention de 250.00 € , dont le versement sera conditionné par la réalisation effective du projet culturel de résidence artistique - 7 voix pour et 3 abstentions.

4- Personnels

- **Lignes directrices de gestion**
- **Taux de promotion pour les avancements de grade**
- **Autorisations spéciales d'absence**
- **Régime des heures supplémentaires**

L'avis du comité technique du centre de gestion des collectivités territoriales de la Savoie est obligatoire sur ces quatre points relatifs à la gestion des personnels. Il sera sollicité et le conseil municipal délibèrera après réception.

- **Détermination des critères de l'entretien professionnel**

Le Maire expose :

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans le support validé par le comité technique du centre de gestion des collectivités territoriales de la Savoie le 18 novembre 2021 (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués). Ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

- **Démarche d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Le Centre de gestion de la Savoie s'engage à assister les collectivités territoriales de la Savoie dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels en vue de la constitution du document unique prévu à l'article L.4121-3 du code du travail. Pour bénéficier de l'appui du Cdg73, il convient d'approuver les termes de la convention proposée par ce dernier dans le cadre de l'accompagnement du service prévention à l'élaboration du Document Unique.

Considérant que la prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public ; que le Cdg73 met en place un dispositif permettant aux employeurs publics d'élaborer un programme d'actions de prévention basé sur l'analyse des risques au travail ; que le Cdg73 propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'une démarche d'évaluation des risques professionnels pour les agents territoriaux de Saint-Alban-des-Villard

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 10 votants,

- approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- autorise le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique du Cdg73.

5. Avancée de l'étude sur le ravin du Crey Blanc

M. Olivier Renault (cabinet ANTEA) a rendu les conclusions de la phase 1 de son étude géomorphologique et géotechnique du ravin du Crey Blanc. Il les présentera le 30 mai 2022 aux conseillers municipaux et aux techniciens du département de la Savoie.

Mme le Maire communique des éléments clés de ce premier rapport :

- rappel de l'historique du site, avec les ravinements successifs : 1955, 1962, 1970, 1976 , 1977, 1988 sous l'ancienne école, 1995, 2003, 2017-2018 et avec les travaux : drainage de 1976 et 1979, mise en service des collecteurs eaux usées et pluviales en 1993, création de la piste forestière et drainage de l'eau par ses cunettes (derniers travaux en 2021), plantation des acacias élagués périodiquement (comme les gros arbres en bords de ravin)
- rappel de la nécessité de ne pas surcharger les rives par des dépôts de végétaux, proscrire tout dépôt en tête de versant
- rappel de la géologie du site, avec des moraines de surface et des argiles sous-jacentes de perméabilité différente, et de son hydrologie : grande perméabilité des moraines dans tout le secteur du Replat avec venues d'eau dans les caves et terrassements du haut du hameau, apports d'eau dans le lit du ravin dus à des sources qui ressortent à 5/6m de profondeur à l'interface moraine-argile
- En rive droite, l'évolution régressive entre 2001 et 2022 peut s'évaluer entre 12 et 18 m ; en rive gauche, le front d'érosion paraît stabilisé

La suite du travail consistera en différents sondages visant à caractériser géomécaniquement les couches en présence, à mieux déterminer la nature du sol et les différents niveaux d'eau, afin d'établir le mieux possible les perspectives d'évolution et de définir quels travaux pourraient freiner l'érosion.

6. Avancée de l'étude sur le café du Merlet

Aidée par l'agence AGATE, le conseil municipal recense les destinations possibles des surfaces de l'ancien café du Merlet : petite salle polyvalente (70m² + rangements), logements, local-relais pour des interventions paramédicales (kinésithérapeute, assistance sociale, puéricultrice...), espace de vie communal avec possibilité de travail partagé, ou relocalisation de l'actuel Triandou... Le lien est à faire avec la révision du PLU en cours, en particulier sur la question de l'habitat permanent.

7. Avancée de l'étude « révision PLU » ;

Une réunion publique sera organisée à l'attention de la population le vendredi 8 juillet à 18h30 en mairie.

8. Prestation de service pour accroissement d'activité estivale

En l'absence d'employé saisonnier, un contrat de prestation de service a été passé après réunion de la commission d'appel d'offres avec l'entreprise Buet (fauchage manuel) et Nardin (épareuse).

L'entreprise Buet est déjà intervenue ce jour même sur les chemins communaux et l'entreprise Nardin interviendra début juin pour le bord des voies principales.

Madame le Maire tient à saluer l'implication des habitants des différents hameaux, qui participent spontanément à l'entretien estivale des voies et sentiers communaux.

9. Suivi des travaux communaux

Le Conseil Municipal par 7 voix pour, deux abstentions et une voix contre, accepte le devis de remplacement des portes des appartements du Triadou et Presbytère fourni par l'entreprise La Boutique du Menuisier DG ISO (Saint-Avre).

Les travaux de création du parking entrée nord du chef-lieu et d'amélioration de la voirie desservant la chaufferie commenceront début juin.

Afin de protéger au mieux le bas du clocher en face nord, un drain sera posé afin d'évacuer l'eau pluviale.

M. Pluyaud signale que l'accès du nouveau cimetière montre des signes d'affaissement et présente des risques pour la population. Des dispositions seront prises pour éviter un accident.

Une inspection nocturne des réseaux d'eaux usées a été réalisée sous la conduite de Vincent Darves-Blanc qui a établi un rapport détaillé ; des arrivées d'eau claire dans l'eau usée sont constatées, rendant le traitement de décantation moins efficace ; une inspection caméra permettra de mieux cerner le phénomène, mais d'ores et déjà contact sera pris avec la commune de St Colomban et avec quelques particuliers car des problèmes de raccordement défectueux apparaissent.

10. Questions diverses

Mise en valeur du patrimoine :

M. Guyot, gnomoniste (peintre et concepteur de cadran solaire) sera présent vendredi 17 juin à St Alban. (Il ne demande qu'une prise en charge de ses frais de déplacement). Une animation pourra être mise en place avec lui et autour du clocher réhabilité.

Un livre écrit par Yannis Nacef, avec l'aide de plusieurs Villarins et pour le compte de la commune de St Alban est à l'impression : « les hameaux de l'envers, monographie d'un versant oublié ». Un exemplaire sera attribué à chaque foyer de St Alban (critère de résidence retenu : avoir un compteur d'eau dans la commune). Après cette dotation, le livre sera vendu 10 €.

Travaux : les habitants seront informés de la date précise de début des travaux du parking entrée nord du chef-lieu. Ils entraîneront des difficultés de stationnement mais la circulation sera toujours possible sur une voie.

Des devis sont demandés pour placer ou changer des robinets de fontaines et pour reprendre l'assise du chemin des Moulins (chemin de communication n° 13 entre la Tourne et les moulins).